



# L'attribution d'une Bourse Régionale d'Etudes

Formation Santé et Social

## A qui ça s'adresse?

La Région peut vous accompagner pendant votre parcours de formation en vous versant une bourse régionale d'étude, soumise à critères sociaux. Pour en savoir plus, consultez le règlement ci-dessous :

- [Règlement attribution des bourses régionales FSS pdf 328.71 Ko](#)

## Comment ça marche?

Le plus tôt possible avant d'entrer en formation, vous devez déposer une demande de bourse régionale sur le site ci-dessous :

- [Déposer une demande de bourse régionale](#)

## Qui contacter ?

[jesuisenformation@normandie.fr](mailto:jesuisenformation@normandie.fr)

[02 32 76 38 35](tel:0232763835)